

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2021 à 18h30

COMPTE RENDU DE SEANCE VALANT PROCES-VERBAL

Conseillers municipaux présents : Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Valérie CLAIN, Christine FAVIER, Sébastien PUGET, Jean Yves BOUILLoux

Excusés : Michel BRUNET, Christophe DISSES (pouvoir donné à Yves BERNARD), Delphine LAVIGNE (pouvoir donné à Joël CORDENOD), Johana VEYRAT (pouvoir donné à Yves BERNARD), Aurélie CHARDARD (pouvoir donné à Sébastien PUGET)

Absents : néant

Date de la convocation : le 25 juin 2021

M. le Maire, Michel BRUNET, étant absent pour raison de santé, Yves BERNARD, 1^{er} adjoint préside la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Valérie CLAIN secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2021 (ci-joint)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 3 juin 2021.

Projets de délibérations :

- 1. Fête foraine : organisation,**
- 2. Modalités d'organisation du 14 juillet 2021,**

- 3. Décision modificative n°2 du budget communal,
- 4. Décision modificative n°3 du budget communal,
- 5. DIA

1. Fête foraine : organisation

M. Yves BERNARD présente au conseil le projet d'implantation des manèges présents à la fête foraine. Le protocole sanitaire a été envoyé à tous les forains.

Il précise que le feu d'artifice aura bien lieu lundi 26 juillet 2021.

2. Modalités d'organisation du 14 juillet 2021

M. Yves BERNARD informe le conseil que le défilé pourra avoir lieu cette année si la fanfare peut être présente. La demande à l'association a été faite, il attend leur réponse.

Il ajoute que le vin d'honneur habituellement prévu à la salle des fêtes ne pourra avoir lieu cette année, les consignes sanitaires étant encore strictes à ce sujet.

3. Décision modificative n°2 du budget communal

M. Yves BERNARD indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant afin d'acquérir la benne et la signalétique du camion utilitaire :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2182-306 : Achat Camion Entretien Voirie		6 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 000,00 €
D 2313-353 : CIMETIERE URNES ET EMPLACEMENTS	6 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 000,00 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget communal

4. *Décision modificative n°3 du budget communal*

M. Yves BERNARD indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant dans le cadre des travaux de réhabilitation des ex-logements des écoles :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-353 : CIMETIERE URNES ET EMBLEMENTS	25 500,00 €	
D 2313-354 : REHABILITATION APPAR ECOLE		25 500,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	25 500,00 €	25 500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du budget communal

5. *DIA*

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire, représenté par M. Yves BERNARD, rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment concernant les déclarations d'intention d'aliéner :

Parcelles	Rue	Décision
D 1147	Champ de la Jeanne	Pas de préemption
D 1248	Le Fayollet	Pas de préemption

Questions diverses :

Théâtre de Bourg en Bresse :

Yves BERNARD rappelle à l'assemblée le courrier reçu le 25 mai 2021 du Théâtre de Bourg en Bresse concernant la demande de prêt d'une salle, et de la participation à la billetterie et

à la communication. Il informe l'assemblée d'un nouveau courrier reçu le 24 juin 2021, dans lequel le Théâtre précise les contours de cette demande. Celui-ci demande la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes, dans le cadre des Petites scènes vertes 2021/2022, du lundi 15 au mardi 23 novembre 2021. Une réunion va être prévue avec l'équipe de direction du Théâtre pour préciser les contours de cette location et notamment leur prise en compte du tarif journalier de chauffage de la salle qui ne pourra pas être pris en charge par la commune.

La séance est levée à 19h05